



# **Municipalité de la Commune de L'Isle**

**Préavis n° 02/2023**

**au Conseil communal**

**Demande de financement de CHF 120'000.- TTC**  
pour le prolongement du périmètre de raccordement  
au chauffage à distance (CAD)

Extension sur la Rue de l'Avalanche

Délégué municipal :

M. Claude Rosat

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. PREAMBULE

A la suite de l'augmentation des coûts des énergies, la Municipalité a été interrogée à plusieurs reprises sur ses perspectives de développement du chauffage à distance aux plaquettes de bois (CAD).

Aujourd'hui, cette nouvelle extension permettra de dynamiser cette volonté d'aller dans le sens de l'exploitation rationnelle des énergies renouvelables, dont notre commune possède les ressources : la forêt. Cette approche contribue ainsi à la lutte contre le changement climatique, notre installation fonctionnant au bois et à l'énergie solaire.

Nous pensons qu'il est judicieux de développer notre réseau de chauffage dans un nouveau quartier.

De plus, nous estimons qu'il est primordial de s'orienter vers une auto-alimentation énergétique en cherchant à augmenter notre indépendance.

Un réseau de chauffage urbain peut fournir de la chaleur à un grand nombre de bâtiments, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle en utilisant les coûts unitaires de production et de distribution de chaleur. En comparaison avec des systèmes de chauffage individuels, les coûts de construction et d'installation sont plus élevés, mais les coûts de fonctionnement sont souvent moins élevés.

## 2. ASPECTS LEGAUX

Le point 6 du règlement pour la fourniture du chauffage à bois gère la notion de réseau principal, plus particulièrement les articles 16 et 17 :

- Art. 16** Les conduites à moyenne pression desservant l'ensemble des installations des usagers constituent les réseaux de distribution.  
Ces réseaux sont propriété de la Commune, qui en assure le développement, l'entretien et l'exploitation.
- Art. 17** La Municipalité étend ou renforce son réseau dans la mesure où elle le juge utile.  
La contribution aux frais d'extension des réseaux ne crée aucun droit de propriété en faveur de l'utilisateur.

### 3. ASPECTS TECHNIQUES

Après les derniers travaux effectués sur nos installations, ainsi que le bilan établi par le bureau d'ingénieurs RWB, nous relevons que nous sommes en mesure d'absorber de nouveaux clients.

Fort de ce constat, les propriétaires des biens situés dans le quartier de l'Avalanche ont été approchés et certains ont fait part de leur intérêt pour le raccordement de leur parcelle.

La Municipalité s'attache à réaliser un plan d'extension du réseau du CAD répondant aux besoins formulés par les citoyens. Il est également dicté par la densité de la population et l'éventualité de travaux à opérer au niveau des diverses canalisations souterraines.

### 4. ASPECTS FINANCIERS

La Municipalité a demandé des offres à différentes entreprises spécialisées pour évaluer le coût de cette extension :

Désignation	Montants, CHF
Travaux de Génie civil	56'000.00
Fournitures des stations, compteurs de chaleur, mise en service	4'200.00
Conduites, vannes, coudes, étanchéité, antifuite, etc	24'500.00
Mise en place conduites, soudures, test pression, étanchéité	17'000.00
Divers et imprévus	9'700.00
TVA, 7,7%	8'600.00
<b>Montant nécessaire, TTC</b>	<b>120'000.00</b>

Le montant à engager pour réaliser ce projet sera amorti par la perception des taxes uniques sur les introductions, par la participation des propriétaires aux frais de mise en service et par la vente de l'énergie.

### 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis municipal No 2/2023 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux pour le prolongement du périmètre de raccordement au chauffage à distance (CAD) sur la Rue de l'Avalanche ;

- D'accorder un crédit de CHF 120'000.00 à la Municipalité ;
- D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt ;
- D'admettre que ce montant sera amorti sur une période de cinq ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique

La Secrétaire

*AL*  
Anne-Lise Rime

*D Jordan*  
Danièle Jordan



Légendes :

-  Canalisations existantes
-  Prolongement du périmètre

